



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ÉLEVÉ

Au sein de la branche, plus d'un quart des salariés est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est supérieure à celle observée pour le secteur.

Une part très importante d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont plus souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			Ompl
Nombre d'entreprises	1 188	9 539	107 488
Effectif (ETP)	9 826	44 350	394 714

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,37 %	0,37 %	28,92 %	0,36 %	3,11 %	2,10 %	48,32 %	2,78 %
	0,40 %	0,53 %	20,73 %	0,66 %	2,09 %	2,50 %	30,79 %	2,78 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



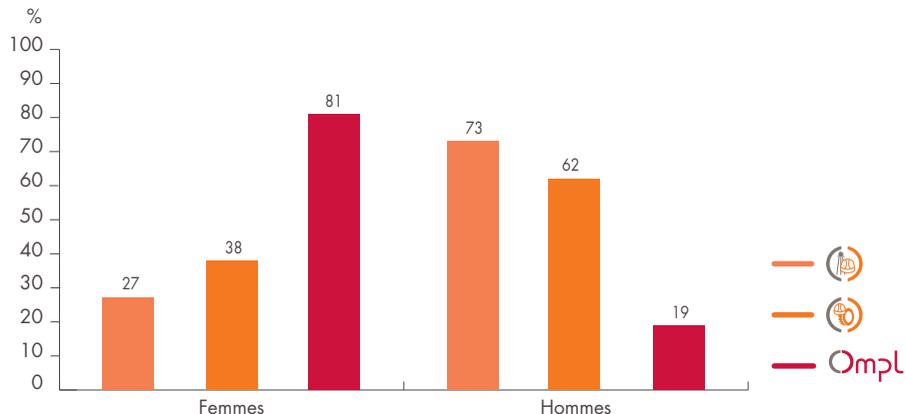
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 27 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sien de la branche (31 %).

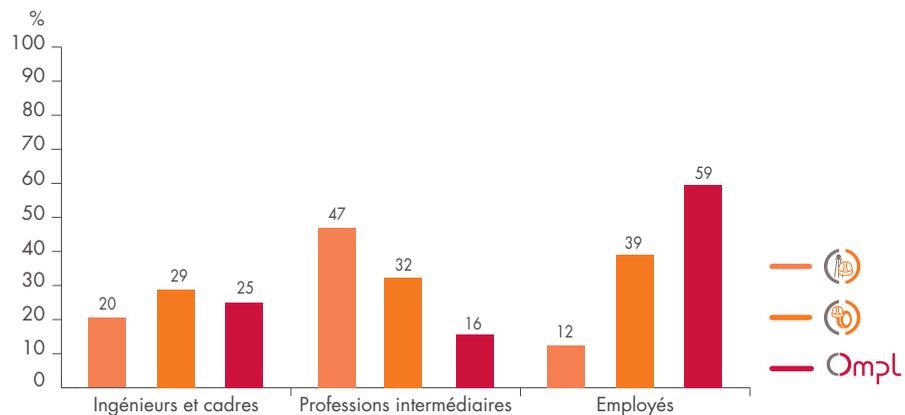
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont sous représentées parmi les stagiaires (47 % des formés et 73 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

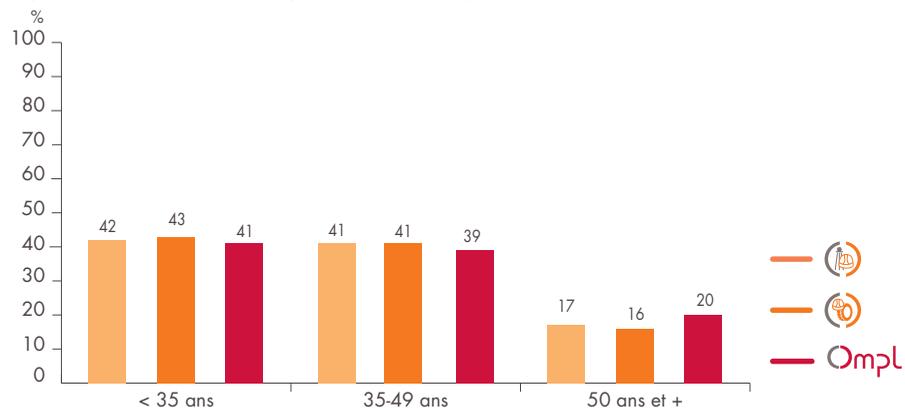
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 42 % des formés contre 36 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 30 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 37 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 70 % des stagiaires contre 63 % des salariés.



ACCÈS ÉQUITABLE SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

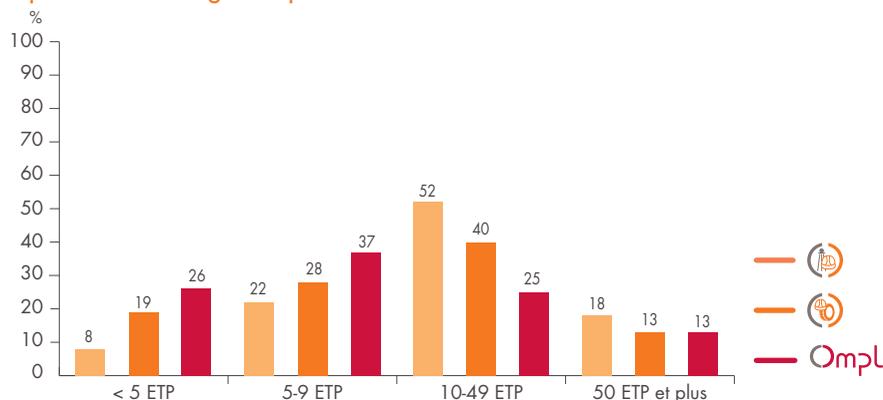
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement autant que ceux à temps complet : ils représentent 12 % des stagiaires contre 12 % des salariés.



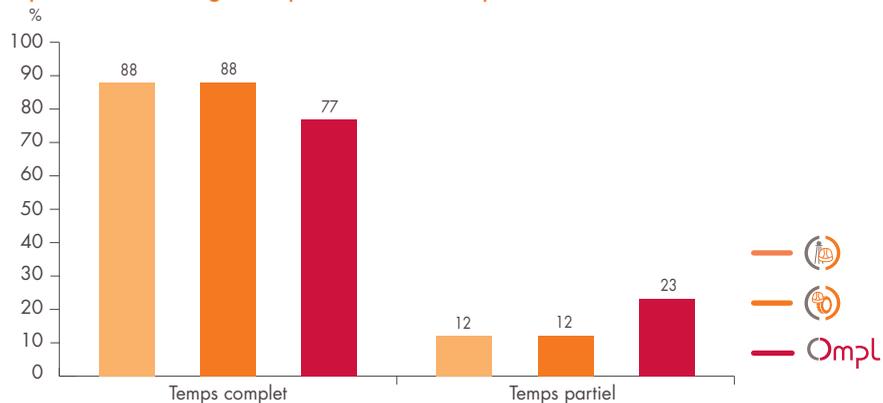
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (1 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (6 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,24 %	0,30 %	31,01 %	0,48 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,45 %	0 %	21,70 %	0 %
Bretagne	0,40 %	0,13 %	28,71 %	0,40 %
Centre-Val de Loire	0 %	0 %	22,44 %	0,22 %
Corse	0 %	0 %	5,63 %	0 %
Grand Est	0 %	0,13 %	26,45 %	0,26 %
Hauts-de-France	0,37 %	0,62 %	24,41 %	0 %
Île-de-France	0,88 %	1,03 %	28,99 %	0,49 %
Normandie	0,16 %	0,16 %	26,07 %	0,16 %
Nouvelle-Aquitaine	0,70 %	0,31 %	34,94 %	0,23 %
Occitanie	0,20 %	0,20 %	27,11 %	0,70 %
Pays de la Loire	0 %	0,14 %	33,99 %	0,71 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,11 %	0,23 %	31,37 %	0,11 %
Ensemble	0,37 %	0,37 %	28,92 %	0,36 %